



Les membres actifs sont des services de garde en milieu scolaire. Lorsqu'un service de garde devient membre de l'AQGS, tout son personnel a accès aux services de l'Association, ainsi que la direction d'établissement et les parents utilisateurs.

Renseignements sur le service de garde	
Commission scolaire	
École	
Adresse de l'école	
Ville	Code postal
Nom de la technicienne-technicien	Téléphone du service de garde
Courriel du service de garde	
Nom de la direction d'établissement	Téléphone de l'école
Courriel de la direction d'établissement	Courriel de l'école

Cotisation annuelle	
La cotisation annuelle est de 4,50 \$ par élève inscrit sur une base régulière, jusqu'à concurrence de 500 \$ (112 élèves)	
Nombre d'élèves réguliers déclaré x 4,50 \$ = Montant total de la cotisation annuelle (maximum 500 \$)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature	
Sous réserve de l'approbation de la demande d'adhésion par le conseil d'administration de l'AQGS, le ou la soussigné(e) s'engage à verser, à la corporation, la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration et à se conformer aux règlements de la corporation.	
Signature	Date
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pour nous faire parvenir ce formulaire :

Par courriel : [info@gardescolaire.org](mailto:info@gardescolaire.org)

Par la poste : AQGS, 402 rue Verchères, Longueuil (Québec) J4K 2Y6

Votre facture vous sera envoyée sur réception de ce formulaire.